

Angers, le 3/07/2026

Ville d'Angers
Direction de l'Aménagement et Développement des
Territoires
83 rue du Mail
49100 Angers

A l'attention de M. Bruno LEGENDRE

Attestation de conformité du projet d'aménagement des Quais Ligny – Roi de Pologne au regard des plans de prévention du risque inondation (PPRI)

Je soussigné, Sébastien TREGUENARD, agissant en qualité de Directeur Général d'Alter Public, agissant au nom et pour le compte de la ville d'Angers, atteste que le projet d'aménagement des Quais Ligny – Roi de Pologne à Angers a été étudié au regard des dispositions réglementaires applicables en matière de prévention du risque inondation.

Le projet a notamment été analysé au regard des deux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) applicables sur le secteur concerné :

- le PPRI Confluence Maine, approuvé le 16/10/2009 et modifié le 7/07/2017
- le PPRI Val du Louet et de la confluence Maine et Loire, approuvé le 23/02/2021.

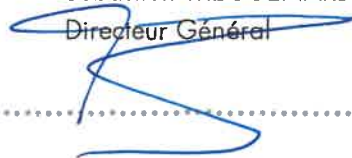
Après examen des caractéristiques du projet, de son implantation, de ses aménagements et des dispositions techniques prévues, nous attestons que le projet d'aménagement des quais Ligny – Roi de Pologne est conçu dans le respect des prescriptions et règles applicables définies par ces deux PPRI.

En particulier, le projet prend en compte les enjeux liés :

- à l'exposition du secteur au risque d'inondation ;
- au maintien des conditions d'écoulement des eaux ;
- à la limitation de la vulnérabilité des aménagements projetés ;
- au respect des prescriptions réglementaires relatives aux occupations et utilisations du sol en zone inondable.

Les dispositions prévues dans le cadre du projet permettent ainsi d'assurer sa compatibilité avec les objectifs de prévention et de réduction du risque définis par les PPRI précités.

Sébastien TREGUENARD
Directeur Général

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sébastien Treguenard.